

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DFPE 209 – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris – Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil Petite Enfance 2014 et 2015.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la Caisse d'Allocations Familiale de Paris les conventions d'objectifs et de financement du fond de rééquilibrage territorial d'accueil Petite Enfance pour 2014 et 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4ème commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris les conventions d'objectifs et de financement du fonds de rééquilibrage territorial d'accueil Petite Enfance pour 2014 et 2015 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Le montant total des subventions s'élève à 380 200 € euros dont 149 400 € au titre de 2014 et 230 800 € au titre de 2015.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée rubrique 64, chapitre 74, article 7478 du budget municipal de fonctionnement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO